

se déshonoroit en rendant aux peuples la liberté des élections (p. 213) & le grand tort du Pape est en enlevant le droit d'élection, de la rendre libre (p. 112). Ce que c'est que la maniere de voir! Quel mal y a-t-il que le peuple choisisse ses pasteurs, que les Empereurs lui laissent ce droit consolant, & que le Pape engage le Prince à cette cession? Un autre philosophe, qui bavarde aussi quelquefois, mais qui, pour l'ordinaire, est plus raisonnable, pense tout au contraire, que dans cette fameuse querelle *la justice étoit nécessairement du côté du Pape, puisqu'il tenoit pour la liberté des élections.* —

P. 328 il rend le Pape Clément IV responsable

„ & humain, en entretenant la paix entre
 „ les princes chrétiens, en les unissant con-
 „ tre des hordes barbares qui étendoient tous
 „ les jours leurs conquêtes sanguinaires, en
 „ réprimant la simonie, la violence, & les
 „ excès de tous les genres que des maîtres
 „ altiers & cruels commettoient contre des
 „ sujets foibles & opprimés; elle avoit servi,
 „ suivant la remarque de Hume, à faire de
 „ tout le monde chrétien une seule famille
 „ dont les différens se jugeoient par un pere
 „ commun, pontife du Dieu de la concorde
 „ & de la justice. Grande & intéressante idée
 „ de l'administration la plus vaste & la plus
 „ magnifique qu'on pût imaginer; mais que
 „ la destinée des choses humaines ne com-
 „ porte pas, au moins pour longtems, dans
 „ toute la pureté des fruits qu'elle pro-
 „ met; & que pour cela sans doute le sou-
 „ verain Législateur n'a pas jugé à propos d'é-
 „ tablir dans le monde. „